



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18h45, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sur convocation en date du mardi 05 mars 2024 et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Membres du Conseil municipal présents :

Mesdames Brigitte SABADIN, Marie-Paule CŒURDEVEY, Marie-Dominique PECORINI-WETTERWALD, Elodie DURIEUX.

Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Jacques GENESTE, Ludovic ROBITEAU.

Excusés :

Monsieur Jean-François RODE qui a donné une procuration à Monsieur Vincent LACOSTE.

Monsieur Frédéric FAURE qui a donné une procuration à Madame Marie-Paule COEURDEVEY.

Madame Alicia DE OLIVEIRA qui a donné une procuration à Madame Brigitte SABADIN.

Monsieur Evan GEVAERT qui a donné une procuration à Monsieur Bruno AUTHIAT.

Madame Valentine BARREAU qui a donné procuration à Monsieur Jean-Marc ARCHAMBAUD.

Absent :

Monsieur Antonio Manuel DE JESUS PEDRO.

Secrétaire :

Monsieur Bruno AUTHIAT.

Ordre du jour :

2024-011 Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 12 février 2024. Rapport présenté par Monsieur le Maire - point délibérant.

2024-012 Présidence de séance : élection. Rapport présenté par Monsieur le Maire - point délibérant.

2024-013 Examen et vote du compte administratif du budget principal 2023. Rapport présenté par Monsieur Bruno AUTHIAT, adjoint au maire en charge des finances - point délibérant.

2024-014 Approbation du compte de gestion 2023 du comptable public. Rapport présenté par Monsieur Bruno AUTHIAT, adjoint au maire en charge des finances - point délibérant.

2024-015 Reprise des résultats de l'exercice 2023 et affectation. Rapport présenté par Monsieur Bruno AUTHIAT, adjoint au maire en charge des finances - point délibérant.

2024-016 Avenant à la convention de transfert de la compétence éclairage public et de la convention de prélèvement. Rapport présenté par Monsieur Jean-Marc ARCHAMBAUD, conseiller municipal - Point délibérant.

2024-017 SPLA : augmentation du capital, renonciation du droit préférentiel de souscription et mandatement d'un représentant pour l'AG extraordinaire. Rapport présenté par Monsieur Jean-Marc ARCHAMBAUD, conseiller municipal - Point délibérant.

Questions diverses - Parole aux élus municipaux.

2024-018 POINT SUPPLEMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Le Maire demande aux élus s'ils acceptent d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : « Vente du hangar communal : offre d'achat et conditions suspensives - 2024-019 ».

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les élus acceptent à l'unanimité le point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur une offre d'achat du hangar communal.

2024-011 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 12 FEVRIER 2024. RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE - POINT DÉLIBÉRANT.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 12 février 2024.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 12 février 2024, sans y apporter d'observations.

2024-012 Présidence de séance : élection. Rapport présenté par Monsieur le Maire - point délibérant.

Monsieur le Maire : « L'adoption des comptes de l'exercice clos est régie par les dispositions de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

En considération de ce qui précède, les membres du conseil municipal sont invités à désigner un (e) président (e) de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance pour débattre du Compte et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant la nécessité pour Monsieur le maire de se retirer au moment du vote ;

Considérant la candidature de Monsieur Jacques GENESTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité:

Monsieur Jacques GENESTE président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

2024-013 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023. RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR BRUNO AUTHIAT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES FINANCES - POINT DÉLIBÉRANT.

M. le Maire donne la parole à M. Bruno AUTHIAT, adjoint en charge des finances.

M. Bruno AUTHIAT :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

REMARQUES ET INTRODUCTION

Fin du support M14, le compte administratif de l'année 2023 utilise dorénavant le référentiel M57 et ses modifications sur la présentation et l'ajout de tableaux comme en page 7 (Exécution du budget - Résultats).

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Pages 8 et 9 / EXECUTION DU BUDGET-RAR (Restes à réaliser)

Le tableau de la page 8 détaille les restes à réaliser en cours en dépenses, soit 32904€ pour la clôture ALSH, 8736€ pour les frais d'études des travaux de l'église, et 880€ de matériel informatique (vidéo projecteur ordinateur).

Le tableau de la page 9 énumère les recettes à venir liées aux dépenses précédemment citées. Cela concerne des subventions ou dotations dont les demandes sont actées et en attente d'être versées.

Le montant de 36982,40 euros est la somme de 12472€ (Fonds de mandat / PATA) + 9348,41€ (DSEC / PATA) + 13161,60 € (DETR /Clôture ALSH).

Page 10 / PRESENTATION GENERALE / VUE D'ENSEMBLE

MAIRIE DE LA DOUZE BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE DE LA DOUZE Budget Principal - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 082 818,87	a 1 189 845,02
	Section d'investissement	B 204 728,21	H 130 875,86
		=	=
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 71 486,83 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 83 688,93 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 1 383 236,01	= G + H + I + J 1 401 837,21
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 42 820,00	L 38 982,41
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 42 820,00	= K + L 38 982,41
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 1 082 818,87	= G + I + K 1 271 161,85
	Section d'investissement	= B + D + F 310 938,14	= H + J + L 187 658,07
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 393 756,01	= G + H + I + J + K + L 1 458 819,92

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'activité sur l'année 2023. Le résultat cumulé fait apparaître un excédent en recette de **45064,61€**, soit 1 438 819,62 moins 1 393 755,01.

2023, encore une année difficile avec l'inflation dont la moyenne s'est établie à 4,9%, après un 5,2% en 2022. La banque de France annonce un taux de 2,5% pour 2024 (peut-être pas respecté dans tous les secteurs).

Avec prudence lors de l'élaboration du BUDGET PRIMITIF, nous avons anticipé une inflation de 5 à 6% sur nos charges courantes. Cela nous a permis de faire face aux hausses tarifaires des énergies, des fluides, ainsi que l'alimentation.

Nous avons finalisé quelques projets (camion, clôture) et respecté l'échéancier du plan d'apurement en cours sur notre passif.

ADOPTION DU CA

Contrairement au référentiel M14, c'est la section d'investissement qui sera traitée en premier, pas la section de fonctionnement. Personnellement, j'aurais préféré l'inverse qui me semble plus logique. Car nous ne pouvons pas investir si la section de fonctionnement ne dégager pas d'excédent.

Pages 16 et 19

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

MAIRIE DE LA DOUZE BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE DE LA DOUZE Budget Principal - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							III A
Chapitre	Crédits ouverts (RP - DM + RAR H-1)	Réalizations mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
TOTAL	273 674,32	204 728,21	42 520,00	26 426,11	0,00	204 728,21	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 736,00	0,00	8 736,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (7)	8 258,00	5 364,00	0,00	894,00	0,00	5 364,00	
21 Immobilisations corporelles	4 185,38	1 236,59	880,00	2 068,79	0,00	1 236,59	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	16 839,29	414,00	0,00	16 425,29	0,00	414,00	
Total des opérations d'équipement (3)	128 214,00	87 224,38	32 904,00	8 085,62	0,00	87 224,38	
Total des dépenses d'équipement	164 232,67	94 238,97	42 520,00	27 473,70	0,00	94 238,97	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	102 328,24	101 025,83	0,00	1 302,41	0,00	101 025,83	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières	102 328,24	101 025,83	0,00	1 302,41	0,00	101 025,83	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	266 560,91	195 264,80	42 520,00	28 776,11	0,00	195 264,80	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	7 113,41	9 463,41	0,00	-2 350,00	0,00	9 463,41	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	7 113,41	9 463,41	0,00	-2 350,00	0,00	9 463,41	
Pour information : 0001 Solde d'exécution négatif reporté	83 689,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'investissement cumulées	337 364,28	268 418,14	42 520,00	26 426,11	0,00	204 728,21	

(1) Dépenses engagées non mandonnées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'État II A2 1 pour le détail des opérations d'équipement.

Page 16

MAIRIE DE LA DOUZE BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE DE LA DOUZE Budget Principal - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							III A1
Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (RP - DM + RAR H-1)	Réalizations mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
TOTAL	273 674,32	204 728,21	42 520,00	26 426,11	0,00	204 728,21	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 736,00	0,00	8 736,00	0,00	0,00	0,00	
203 Frais d'études, recherche, développement	8 736,00	0,00	8 736,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	8 258,00	5 364,00	0,00	894,00	0,00	5 364,00	
2046 Attributions compensation investissement	8 258,00	5 364,00	0,00	894,00	0,00	5 364,00	
21 Immobilisations corporelles	4 185,38	1 236,59	880,00	2 068,79	0,00	1 236,59	
21638 Autres réseaux	2 068,38	0,00	0,00	2 068,38	0,00	0,00	
2183 Matériel informatique	2 117,00	1 236,59	880,00	0,41	0,00	1 236,59	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	16 839,29	414,00	0,00	16 425,29	0,00	414,00	
231 Immobilisations corporelles en cours	16 839,29	414,00	0,00	16 425,29	0,00	414,00	
Total des opérations d'équipement (4)	128 214,00	87 224,38	32 904,00	8 085,62	0,00	87 224,38	
Total des dépenses d'équipement	164 232,67	94 238,97	42 520,00	27 473,70	0,00	94 238,97	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	102 328,24	101 025,83	0,00	1 302,41	0,00	101 025,83	
1641 Emprunts en euros	82 328,24	101 025,83	0,00	-38 697,59	0,00	101 025,83	
16451 Remb. temporaires emprunts en euros	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières	102 328,24	101 025,83	0,00	1 302,41	0,00	101 025,83	
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	266 560,91	195 264,80	42 520,00	28 776,11	0,00	195 264,80	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	7 113,41	9 463,41	0,00	-2 350,00	0,00	9 463,41	
Reprise sur autofinancement antérieur	7 113,41	9 463,41	0,00	-2 350,00	0,00	9 463,41	
13911 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	7 113,41	7 113,41	0,00	0,00	0,00	7 113,41	
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	2 350,00	0,00	-2 350,00	0,00	2 350,00	
Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Page 19

Le tableau de la page 16 est une vue d'ensemble qui est détaillée sur le tableau de la page 19.

Art.203 Frais d'études, recherche, développement / 8736€ = coût des frais d'étude des travaux de l'église.

Art.2046 Attribution de compensation d'investissement / 5364€ correspondant au règlement 2023, mais budgété pour 6258€ soit 2 échéances mensuelles de 448€ en plus faisant apparaître la somme de 894€ dans la colonne crédit sans emploi.

Total des opérations d'équipement / 87224,38€ (nouveau M57) se reporter au tableau de la page 21 pour le détail des opérations.

MAIRIE DE LA DOUZE BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE DE LA DOUZE Budget Principal - CA - 2023

III - ADOPTION DU CA							III		
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1		
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement									
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			128 214,00	87 224,38	32 904,00	8 086,62	927 686,67	0,00	87 224,38
60	SUBVENTIONS		2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	4 972,96	0,00	2 500,00
71	RENOVATION VOIRIE MATERIELS SIGNALI		79 030,00	71 406,00	0,00	7 630,00	172 650,84	0,00	71 400,00
73	CLÔTURE		32 904,00	0,00	32 904,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	Travaux bâtiments communaux		2 978,00	2 523,38	0,00	454,62	415 094,36	0,00	2 523,38
88	Travaux de voirie		10 802,00	10 801,00	0,00	1,00	421 712,12	0,00	10 801,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP

(2) Dépenses engagées non mandatées

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

Opération 60 SUBVENTIONS / 2500€ = Règlement de deux dossiers AMELIA en restes à réaliser de 2022.

Opération 60 RENOVATION VOIRIE, MATERIELS / 71400€ = Achat du camion PATA

Opération 87 Travaux bâtiments communaux / 2523,38€

Opération 88 Travaux de voirie / 10801€

Art.1641 Emprunts en euros / 101025,83€ = Somme des amortissements des capitaux + remboursement du prêt relais FCTVA de 40000€.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 268418,14

Pages 18 et 31 /

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

MAIRIE DE LA DOUZE BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE DE LA DOUZE Budget Principal - CA - 2023

III - ADOPTION DU CA					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES					A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		337 364,26	130 676,66	36 982,41	169 706,18
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	58 338,00	7 400,00	36 982,41	13 953,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaires)	22 000,00	22 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		80 338,00	29 400,00	36 982,41	13 953,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 285,65	97 208,66	0,00	78,99
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 300,00		0,00	
Total des recettes financières		99 685,65	97 208,66	0,00	2 378,99
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		179 921,65	126 608,66	36 982,41	16 330,58
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	135 456,60			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	21 987,00	4 087,00		17 920,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		157 442,80	4 087,00		17 920,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		337 364,26	130 676,66	36 982,41	169 706,18

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9)

III – ADOPTION DU CA		SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			III
					A3
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (EP + DM + RAR (1-1))	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		337 364,25	130 675,66	36 982,41	169 706,18
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	56 336,00	7 400,00	36 982,41	13 963,59
1318	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	27 885,00	0,00	22 510,41	5 374,59
1322	Subv. non transf. Régions	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 820,00	0,00	0,00	1 820,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	16 857,00	0,00	14 472,00	1 385,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	5 374,00	0,00	0,00	5 374,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1658 non budgétaire) (4)	22 000,00	22 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 000,00	22 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		80 336,00	29 400,00	36 982,41	13 963,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 285,85	97 208,66	0,00	76,99
10222	FCTVA	23 856,74	23 347,00	0,00	509,74
10226	Taxe d'aménagement	7 236,96	7 671,73	0,00	-432,75
106A	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 189,93	66 189,93	0,00	0,00
136	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA-régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 300,00		0,00	
Total des recettes financières		99 585,85	97 208,66	0,00	2 376,99
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		179 921,85	126 608,66	36 982,41	16 330,58
021	Virement de la section de fonctionnement	136 456,90	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	21 067,00	4 067,00		17 920,00
2182	Matériel de transport	0,00	2 500,00		-2 500,00
280415342	IC - Bâtiments, installations	20 420,00	0,00		20 420,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	494,00	494,00		0,00
28046	Attributions compensation investissement	1 073,00	1 073,00		0,00

Le tableau de la page 18 est une vue d'ensemble qui est détaillée sur le tableau de la page 31.

Subventions d'investissement (Chapitre 13)

Art.1321 Subventions non transférables État / 27885€ = 13162€ (DETR sur la clôture ALSH) + 9349€ (DSEC/PATA) + 5374€ (DETR sur les travaux électriques ALSH) dont les travaux n'ont pas encore été programmés.

Art.1322 Subventions non transférables Région / 2400€ = la DRAC déjà versée, concernant l'étude sur l'église.

Art.1323 Subventions non transférables Départements / 1820€ (dossier acté sur le site officiel Demandes simplifiées) montant qui sera réajusté à la baisse, soit 876€, du au versement de la DRAC dont l'attribution est passée de 1456€ à 2400€, afin d'équilibrer le plan de financement et respecter le taux maximum de participation des subventions de 80%.

Art.13251 Subventions non transférables GFP / 15857€ = Enveloppe de Fonds de mandat de 12472€ (camion/PATA), et 2000€ (étude de l'église) en cours de versement, plus 1385€ en attente sur l'opération N°4 Électricité mairie, école qui n'a pas débuté.

Art.1326 Subventions non transférables autres EPL (Établissements Publics Locaux) / 5374€ Subvention validée par la CAF fin 2022 sur l'opération N°1 Électricité ALSH, à venir dans les prochains mois.

Art.1345 Amendes de police / 5000€ qui sera utilisée pour des travaux de signalisation sur la voirie autour de l'école et en centre bourg dans le cadre de la sécurité.

Emprunts et dettes assimilées (Chapitre16)

Art.1641 / 22000€, montant du prêt relais FCTVA accordé par le Crédit Mutuel.

Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)

Art.10226 / 7671,73€, Taxe d'aménagement, encaissement majoré de 432,75€, car plus de constructions que prévues.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 130675,66€

Pages 33, 36 et 37

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

MAIRIE DE LA DOUZE BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE DE LA DOUZE Budget Principal - CA - 2023

III - ADOPTION DU CA								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE								B
DEPENSES								
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (PP + CR + RAR s-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 267 316,28	1 062 816,87	0,00	0,00	184 499,41	0,00	1 062 816,87
011	Charges à caractère général (3)	317 874,00	307 120,41	0,00	0,00	10 753,59	0,00	307 120,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	641 450,00	631 191,58	0,00	0,00	10 258,42		631 191,58
014	Atténuations de produits	47 951,00	46 520,00	0,00	0,00	1 431,00		46 520,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RRM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (sauf 0500) (3)	81 862,00	80 070,03	0,00	0,00	1 821,97	0,00	80 070,03
0505	Frais fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 099 187,00	1 064 982,02	0,00	0,00	24 264,98	0,00	1 064 982,02
06	Charges financières	13 210,00	12 360,63	0,00	0,00	849,37		12 360,63
07	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
08	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	7 406,66	3 084,32			4 322,34		3 084,32
Total des dépenses financières		20 796,66	16 414,86	0,00	0,00	5 291,63		16 414,86
Total des dépenses réelles		1 189 873,66	1 089 316,87	0,00	0,00	29 896,61	0,00	1 089 316,87
023	Virement à la section d'investissement	135 466,60	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	21 987,00	2 500,00			19 487,00		2 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		167 442,60	2 500,00			19 442,00		2 500,00
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 267 316,28	1 062 816,87	0,00	0,00	184 499,41	0,00	1 062 816,87

(1) Dépenses engagées non remboursées

(2) Crédits sans emploi + crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 017

(4) Les comptes 06 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

III – ADOPTION DU CA								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (RP + DR + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 267 316,28	1 082 816,87	0,00	0,00	184 499,41	0,00	1 082 816,87
011	Charges à caractère général (4)	317 874,00	307 120,41	0,00	0,00	10 753,59	0,00	307 120,41
60611	Eau et assainissement	5 800,00	4 739,03	0,00	0,00	1 060,97	0,00	4 739,03
60612	Energie - Electricité	49 300,00	46 314,83	0,00	0,00	2 985,37	0,00	46 314,83
60621	Combustibles	12 730,00	6 913,06	0,00	0,00	5 816,92	0,00	6 913,06
60622	Carburants	7 300,00	6 306,81	0,00	0,00	993,19	0,00	6 306,81
60623	Alimentation	56 999,00	55 936,70	0,00	0,00	3 062,30	0,00	55 936,70
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	498,55	0,00	0,00	501,45	0,00	498,55
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	3 074,85	0,00	0,00	425,15	0,00	3 074,85
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	6 024,02	0,00	0,00	-2 524,02	0,00	6 024,02
60633	Fournitures de voirie	22 066,00	16 189,38	0,00	0,00	5 876,62	0,00	16 189,38
60636	Vêtements de travail	2 000,00	2 100,47	0,00	0,00	-100,47	0,00	2 100,47
6064	Fournitures administratives	2 800,00	4 189,74	0,00	0,00	-1 389,74	0,00	4 189,74
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Média.)	1 500,00	1 802,81	0,00	0,00	-102,81	0,00	1 802,81
6067	Fournitures scolaires	5 500,00	5 820,43	0,00	0,00	-120,43	0,00	5 820,43
6068	Autres matières et fournitures	4 800,00	4 809,43	0,00	0,00	-109,43	0,00	4 809,43
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	5 730,07	0,00	0,00	-730,07	0,00	5 730,07
613	Locations	15 000,00	15 918,39	0,00	0,00	-918,39	0,00	15 918,39
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	9 500,00	8 942,37	0,00	0,00	557,63	0,00	8 942,37
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	1 987,00	0,00	0,00	-987,00	0,00	1 987,00
61551	Entretien matériel roulant	11 500,00	14 522,42	0,00	0,00	-3 022,42	0,00	14 522,42
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	1 959,30	0,00	0,00	-459,30	0,00	1 959,30
6156	Maintenance	9 200,00	10 378,61	0,00	0,00	-1 178,61	0,00	10 378,61
6161	Mutuelles	4 500,00	5 040,84	0,00	0,00	-540,84	0,00	5 040,84
6168	Autres primes d'assurance	20 500,00	33 822,90	0,00	0,00	-13 322,90	0,00	33 822,90
618	Divers	13 679,00	2 502,90	0,00	0,00	11 176,10	0,00	2 502,90
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 500,00	2 820,00	0,00	0,00	-1 320,00	0,00	2 820,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 500,00	8 088,07	0,00	0,00	-2 588,07	0,00	8 088,07
624	Transports biens, transports collectifs	2 500,00	3 291,59	0,00	0,00	-791,59	0,00	3 291,59
625	Déplacements et missions	0,00	981,67	0,00	0,00	981,67	0,00	981,67
626	Frais postaux et frais télécommunication	6 700,00	7 310,78	0,00	0,00	-610,78	0,00	7 310,78
627	Services bancaires et assimilés	200,00	223,57	0,00	0,00	-23,57	0,00	223,57
6281	Concours divers (cotisations)	1 200,00	604,90	0,00	0,00	595,10	0,00	604,90
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	21 800,00	15 823,80	0,00	0,00	5 976,20	0,00	15 823,80
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	4 000,00	3 218,00	0,00	0,00	782,00	0,00	3 218,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 500,00	905,30	0,00	0,00	1 594,70	0,00	905,30

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (RP + DR + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	641 460,00	631 191,58	0,00	0,00	10 268,42		631 191,58
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 000,00	9 875,00	0,00	0,00	425,00		9 875,00
6411	Personnel titulaire	364 000,00	361 749,97	0,00	0,00	2 250,03		361 749,97
6412	Personnel non titulaire	47 800,00	47 578,74	0,00	0,00	221,26		47 578,74
64168	Autres emplois aidés	20 900,00	20 988,20	0,00	0,00	-88,20		20 988,20
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	198 000,00	191 213,59	0,00	0,00	6 786,41		191 213,59
6470	Autres charges sociales	2 960,00	108,08	0,00	0,00	2 851,92		108,08
014	Atténuations de produits	47 861,00	46 520,00	0,00	0,00	1 431,00		46 520,00
7391112	Dégrav. taxe habit. / logements vacants	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		0,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	820,00	0,00	0,00	0,00	820,00		0,00
739221	FNGIR	46 481,00	46 481,00	0,00	0,00	0,00		46 481,00
7398	Revers, restitutions et prêt. divers	180,00	39,00	0,00	0,00	141,00		39,00
018	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6556) (4)	81 892,00	80 070,03	0,00	0,00	1 821,97		80 070,03
65311	Indemnités de fonction	52 200,00	52 100,80	0,00	0,00	99,40	0,00	52 100,80
65313	Cotisations de retraite	2 200,00	2 190,00	0,00	0,00	10,00	0,00	2 190,00
65314	Coté sécurité sociale - part patronale	7 300,00	7 521,42	0,00	0,00	-221,42	0,00	7 521,42
65568	Autres contributions	3 140,00	1 804,80	0,00	0,00	1 335,40	0,00	1 804,80
6566	Autres contributions obligatoires	8 800,00	8 587,60	0,00	0,00	212,40	0,00	8 587,60
6573641	Subv. fond. bud. ann. et régies (auton. fn)	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65746	Subv. fond. autres personnes droit privé	7 250,00	7 064,05	0,00	0,00	185,95	0,00	7 064,05
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2,00	1,76	0,00	0,00	0,24	0,00	1,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 089 167,00	1 064 992,02	0,00	0,00	24 264,98	0,00	1 064 992,02
66	Charges financières	13 210,00	12 350,53	0,00	0,00	859,47		12 350,53
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 210,00	10 209,98	0,00	0,00	0,02		10 209,98
6618	Intérêts des autres dettes	3 000,00	2 140,55	0,00	0,00	859,45		2 140,55
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (sauf budgétaires) (4)	7 498,68	3 064,32	0,00	0,00	4 432,36		3 064,32
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	7 498,68	3 064,32	0,00	0,00	4 432,36		3 064,32
Total des charges financières et spécifiques		20 708,68	18 414,88	0,00	0,00	8 291,83		18 414,88
Total des dépenses réelles		1 109 875,68	1 083 406,90	0,00	0,00	32 556,81	0,00	1 083 406,90

Le tableau de la page 33 est une vue d'ensemble détaillée sur les tableaux des pages 36 et 37.

Afin d'évaluer les répercussions de la crise sur notre bilan d'activité de l'année 2023, nous devons comparer les dépenses de 2023 à celles de 2022 sur les postes impactés par l'inflation. Les tableaux ci-dessus ne font apparaître que les écarts entre ce qui a été budgété et les dépenses réelles, faussés par les ajustements effectués (DM) en cours d'année. Une colonne supplémentaire mandats émis à N-1 sur l'ensemble des tableaux détaillés par article, aurait permis d'identifier rapidement les lignes aux fortes fluctuations.

Charges à caractère général (Chapitre 11)

Art.60612, 60621, 60622, 60623,60631, 60632, 61551, 6156, 6168, et 626

ETUDE COMPARATIVE DE L'ACTIVITE DE 2022 & 2023					
Article	Libellé	2022	2023	Evolution / commentaires	Taux
60612	Electricité	32371	46315	hausse de 13944€ due à l'augmentation des tarifs et au rgl't d'une facture de 2022 pour 5800€	43,07%
60621	Combustibles	18920	6913	Baisse de 12007€ /plus de chauffage dans la chapelle des versannes (transfert de l'école de musique)et cuve de la mairie pleine dès janvier	63,46%
60622	Carburants (gasoil)	14443	6036	Baisse de consommation de 8137€ liée à l'absence prolongée sur l'année de l'agent dédié à l'entretien des bas côtés des routes.	51,21%
60623	Alimentation	48766	55937	Hausse de 7171€ due à l'augmentation des produits alimentaires et de la viande	14,70%
60633	Fournitures de voirie	13064	16189	Hausse de 3125€ / augmentation des matériaux et consommables	23,92%
60632	Fournitures de petit équipement	3455	6024	Hausse de 2569€ / coût des petits équipements plus élevé (inflation)	74,35%
61551	Entretien du matériel roulant	8366	14522	Hausse de 6156€ / Main d'œuvre et pièces détachées plus chères / matériel vieillissant	73,58%
6156	Maintenance	5049	10376	Hausse de 5327€ / Plus de révisions	105,50%
6168	Autres primes d'assurances	19305	33523	Hausse de 14218€ / Forte augmentation des cotisations	73,65%
626	Frais postaux et frais télécommunication	6087	7311	Hausse de 1223€ / Evolution des tarifs liés à la crise	20,11%

Les baisses enregistrées (en vert) sont liées à des situations ou événements exceptionnels en notre faveur, ne reflétant pas le contexte actuel des hausses de tarifs que subissent les fluides en cette période de crise.

Art.62876 Remb.frais à un GFP (Groupement à fiscalité propre) de rattachement / 15623,80€ = remboursement de l'urbanisme de 2020 pour 4684,50€, et 2021 pour 4823,50€, plus le règlement d'instruction d'urbanisme 2022 (facture mandatée début 2023) pour 6115,80€. La différence par rapport au BP correspond au règlement 2023 qui tarde à se présenter comme l'an passé.

Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 12)

Par prudence, nous avons anticipé à la hausse, les impacts liés à la crise comme l'augmentation du point d'indice sur les salaires, d'où l'excédent de 10258,42€ (641450-631191,58).

Art.6450 (regroupe les Art.6411, 6413, 64168, 6455, et 6458 du M14 obsolète)

ETUDE COMPARATIVE DE L'ACTIVITE DE 2022 et 2023 / CHARGES DU PERSONNEL				
Article	Libellé	2022	2023	Evolution / commentaires
6411	Rémunération du personnel titulaire	317 920,62 €	361 749,97 €	augmentation des salaires et titularisations
6413	Rémunération du personnel non titulaire	67 140,65 €	47 578,74 €	titularisations et moins de sollicitations externes
64168	Autres emplois d'insertion	7 370,96 €	20 968,20 €	plus de contrats
6450	Charges SS et prévoyance		191 213,59 €	M57 / Cotisations regroupées sous un seul article
6451,6453, 6454,6455 .6458	Cotisations caisses et assurances	190 479,25 €		Articles M14 correspondant à l'article 6450 du référentiel M57

Chapitre 12 Charges de personnel, frais assimilés		
CA 2022	CA 2023	EVOLUTION
593 453,90 €	631 191,58 €	37 737,68 €
Pour conclure les charges de personnel et frais assimilés ont augmenté de 6,36% par rapport à 2022		

Autres charges et gestion courante (Chapitre 65)

Art.65311 Indemnités de fonction / 52100,60€ en baisse de 2622,04€ par rapport à 2022, du au départ de la troisième adjointe en mai 2022.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 082816,37€

Pour information, le résultat cumulé des dépenses de fonctionnement de 2022 était de 966978,50€, soit une augmentation des dépenses de 115837,87€ sur 2023.

Pages 34 et 39

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts CP + CR + RAR N-1	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	
TOTAL		1 195 819,78	1 199 888,02	0,00	0,00	-3 848,27	
013	Atténuations de charges (3)	4 400,00	4 318,15	0,00	0,00	83,85	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 000,00	125 119,46	0,00	0,00	-6 119,46	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	306 032,00	303 086,39	0,00	0,00	1 936,61	
731	Fiscalité locale	436 622,00	431 599,00	0,00	0,00	5 023,00	
74	Dotations et participations (3)	280 612,00	280 119,88	0,00	0,00	492,04	
75	Autres produits de gestion courants (3)	42 280,00	45 023,79	0,00	0,00	-2 743,79	
Total des recettes de gestion des services		1 187 946,00	1 189 274,77	0,00	0,00	-1 328,77	
76	Produits financiers	0,00	16,60	0,00	0,00	-16,60	
77	Produits spécifiques (3)	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00	
78	Reprises amort. dépréciations prov. (semi-budgétaires) (3)	780,34	780,34			0,00	
Total des recettes financières		780,34	926,84	0,00	0,00	-166,50	
Total des recettes réelles		1 188 726,34	1 190 201,61	0,00	0,00	-1 465,27	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 113,41	9 483,41			-2 369,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00	
Total des recettes d'ordre		7 113,41	9 483,41			-2 369,00	
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		71 486,53					
Total des recettes de fonctionnement autorisées		1 267 316,28	1 271 161,55	0,00	0,00	-3 848,27	

(1) Recettes justifiées non tirées
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (MF 042 - CR 043)
 (5) Les sections 76 ne sont pas figurées dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables
 (6) Chapitre destiné à recevoir les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent autorisé

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							B2
Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts CP + CR + RAR N-1	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	
TOTAL		1 195 819,78	1 199 888,02	0,00	0,00	-3 848,27	
013	Atténuations de charges (4)	4 400,00	4 318,15	0,00	0,00	83,85	
0419	Remboursements rémunérations personnel	4 400,00	4 318,15	0,00	0,00	83,85	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 000,00	125 119,46	0,00	0,00	-6 119,46	
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 500,00	1 247,50	0,00	0,00	252,50	
7032	Stationnement et location voie publique	2 500,00	2 866,41	0,00	0,00	-168,41	
7067	Redev. services périscolaires et enseign.	65 000,00	71 572,93	0,00	0,00	-6 572,93	
70678	Remb. frais par des tiers	50 000,00	49 630,64	0,00	0,00	369,36	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	306 032,00	303 086,39	0,00	0,00	1 936,61	
73211	Attribution de compensation	217 300,00	217 306,00	0,00	0,00	-6,00	
73212	Dotation de solidarité communautaire	17 732,00	17 727,00	0,00	0,00	5,00	
732221	Fonds péréquation rese. com. et intercom	19 000,00	18 500,00	0,00	0,00	500,00	
73223	Fonds départ. DMTO pour com. - 8000 hab.	47 000,00	47 228,39	0,00	0,00	-228,39	
738	Autres impôts et taxes	4 000,00	2 333,00	0,00	0,00	1 667,00	
731	Fiscalité locale	436 622,00	431 599,00	0,00	0,00	5 023,00	
73111	Impôts directs locaux	436 622,00	431 599,00	0,00	0,00	5 023,00	
74	Dotations et participations (4)	280 612,00	280 119,88	0,00	0,00	492,04	
74111	Dotation forfaitaire des communes	110 045,00	109 790,00	0,00	0,00	255,00	
741121	DSR des communes	116 480,00	116 480,00	0,00	0,00	0,00	
741127	DAP des communes	17 737,00	17 737,00	0,00	0,00	0,00	
744	FCTVA	0,00	509,74	0,00	0,00	-509,74	
74719	Autres participations Etat	2 000,00	889,38	0,00	0,00	1 133,62	
7478	Participation Autres organismes	12 800,00	14 055,00	0,00	0,00	-1 255,00	
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	17 350,00	13 056,00	0,00	0,00	3 894,00	
74834	Etat-Compens. exonération taxes habitation	0,00	4 063,00	0,00	0,00	-4 063,00	
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	4 200,00	2 362,84	0,00	0,00	1 837,16	
75	Autres produits de gestion courants (4)	42 280,00	45 023,79	0,00	0,00	-2 743,79	
782	Revenus des immeubles	6 000,00	6 633,00	0,00	0,00	-2 633,00	
7888	Autres produits divers gestion courante	36 280,00	36 380,79	0,00	0,00	-110,79	
Total des recettes de gestion des services		1 187 946,00	1 189 274,77	0,00	0,00	-1 328,77	
76	Produits financiers	0,00	16,60	0,00	0,00	-16,60	
781	Produits de participations	0,00	16,60	0,00	0,00	-16,60	
77	Produits spécifiques (4)	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00	
7781	Produits des cessions d'immo. (h. ASA)	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00	
78	Reprises amort. dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	780,34	780,34			0,00	

Le tableau de la page 34 est une vue d'ensemble détaillée par le tableau de la page 39.

Produits services, domaine et ventes div. (Chapitre 70)

Art.7067 Redevances services périscolaires et enseignement / 71572,93€ , hausse des recettes par rapport à 2022 due aux relances sur les titres impayés via le trésor public, et plus de rigueur sur le règlement des quittances de l'année 2023.

71572.93 – 50403,88 = 21169,05€ (moins d'impayés et plus de fréquentation)

Impôts et taxes (Chapitre 73)

Art.73211 Attribution de compensation / 217308€ en augmentation par rapport à 2022 (183876€) due en partie au versement en janvier de la 12^{ème} mensualité de 2022.

Dotations et participations (Chapitre 74)

Art.741121(Dotations de solidarité rurales), forte augmentation par rapport à 2022, due à l'attribution de la fraction DSR cible en plus de la fraction DSR péréquation versée chaque année. Cette fraction créée en 2011 est destinée aux 10000 premières communes de moins de 10000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur ces communes les plus fragiles dont nous faisons partie selon leur sélection. En conséquence, cela nous a permis de percevoir 77.509€ de plus, ajouté à l'augmentation de l'année 2023 donne un total de 83819€ en plus

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES.1 271161,55€

Pour information, le total des recettes cumulées de 2022 était de 1 104664,96€, soit une augmentation des recettes de 166496,59€ pour 2023.

CONCLUSION

Le compte administratif, comme précisé dans les commentaires sur la présentation générale, fait apparaître un excédent en recettes de **45064,61€** (CAF brute), mais pour calculer notre capacité d'autofinancement nette, nous devons déduire les amortissements de capitaux sur les emprunts en cours, soit 107625€ - 40000€ (remboursement du prêt relais FCTVA DE 2021), 67625€.

Le résultat obtenu est de – **22560,39€**.

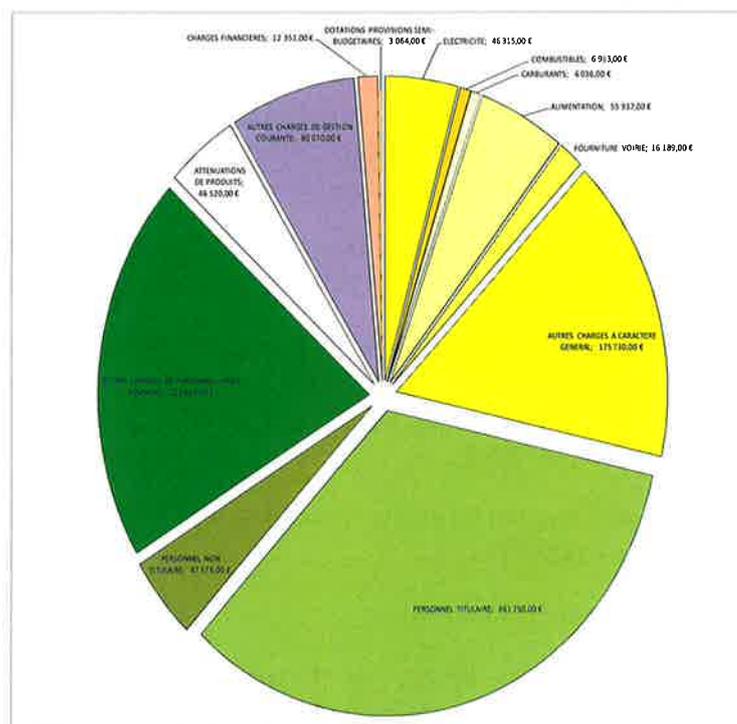
Une CAF nette négative, plus une ligne de trésorerie non apurée, n'offrent pas ou peu de possibilités de prévoir au Budget 2024, de futurs projets d'investissements.

Je tiens à féliciter tous les acteurs de la crise et de l'inflation du moment pour cette situation bilancielle dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

REPARTITION DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	Mandats émis / Fonctionnement Dépenses CA 2023	%
ELECTRICITE	46 315,00 €	3%
COMBUSTIBLES	6 913,00 €	1%
CARBURANTS	6 036,00 €	1%
ALIMENTATION	55 937,00 €	9%
FOURNITURE VOIRIE	16 189,00 €	1%
AUTRES CHARGES A CARACTERE GENERAL	175 730,00 €	16%
PERSONNEL (TITULAIRE)	343 750,00 €	33%
PERSONNEL NON TITULAIRE	47 579,00 €	7%
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	224 863,00 €	21%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	46 520,00 €	4%
AUTRES CHARGES DE GESTION COMMUNALE	80 070,00 €	7%
CHARGES FINANCIERES	12 351,00 €	1%
DOTATIONS PROVISIONS SEM- BUDGETAIRES	3 064,00 €	0%
TOTAL	1 080 317,00 €	100%



Monsieur le Maire : « Bruno, je te remercie profondément de ton investissement sur ce dossier ».

Madame Elodie DURIEUX : « Merci également pour le travail, par ailleurs j'ai un problème sur le seuil du ratio de rigidité (charges structurelles ramenées au produit financier) de 55%. »

Après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2023 présenté par Monsieur Bruno AUTHIAT adjoint en charge du budget, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif 2023 à l'unanimité.

2024-014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC. RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR BRUNO AUTHIAT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES FINANCES - POINT DÉLIBÉRANT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno AUTHIAT, adjoint en charge du budget.

Monsieur Bruno AUTHIAT : « Les résultats du compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public sont identiques aux résultats du compte administratif 2023. Le comptable public a ainsi repris, dans ses écritures, toutes les opérations de dépenses et de recettes ordonnancées et procédé à toutes les opérations d'ordre. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de valider le compte de gestion 2023 du comptable public.

2024-015 REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION. RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR BRUNO AUTHIAT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES FINANCES - POINT DÉLIBÉRANT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno AUTHIAT, adjoint en charge du budget.

Monsieur Bruno AUTHIAT : « Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57, affecté en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser.

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 116 848,15 € (Recettes d'un montant de 1 199 665,02€ – dépenses d'un montant de 1 082 816.87 €) + 71 496.53 € (résultat reporté), soit au total : 188 344.68 €.

En section d'investissement : le solde d'exécution de l'exercice étant de – 74 052.55 € (Recettes d'un montant de 130 675.66 € - dépenses d'un montant de 204 728.21 €) et le résultat antérieur reporté déficitaire étant de – 63 689.93 €, **le résultat de la section d'investissement est de – 137 742.48 € (reprise au 001 du BP 2024).**

Le solde des restes à réaliser étant de – 5 537.59 €, **le besoin de financement de la section d'investissement est de – 143 280.07 €.**

Proposition d'affectation :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068, recettes d'investissement, du budget primitif 2024) : 137 742.48 € + 5 537,59 = 143 280.07.

Report excédentaire en fonctionnement (article 002, recettes de fonctionnement, du budget primitif 2024) : 45 064.61 €.

Le conseil municipal décide, après avoir entendu Monsieur Bruno AUTHIAT, d'adopter la délibération portant sur l'affectation des résultats, à l'unanimité.

2024-016 AVENANT À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA CONVENTION DE PRÉLÈVEMENT. RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR JEAN-MARC ARCHAMBAUD, CONSEILLER MUNICIPAL - POINT DÉLIBÉRANT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc ARCHAMBAUD, conseiller municipal.

Monsieur Jean-Marc ARCHAMBAUD : « La commune a transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergies et a adhéré au groupement d'achat électricité 2023-2025, service proposé par le SDE 24. Par délibération du 3 décembre 2015, le SDE 24 a décidé d'assurer la gestion des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public. La commune ayant adhéré au groupement d'achat d'électricité 2023-2025, il est demandé d'autoriser le maire :

- à signer l'avenant n°1 à la convention initiale qui modifie l'article 3 relatif au paiement des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public.
- à signer (dans le cadre de la refacturation à la commune et pour faciliter le règlement), la convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local, à intervenir entre la collectivité, le SDE 24 et notre trésorerie, ainsi que le mandat de prélèvement SEPA,
- à faire signer le mandat de prélèvement par notre trésorerie.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°1 à la convention initiale qui modifie l'article 3 relatif au paiement des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public.
- signer (dans le cadre de la refacturation à la commune et pour faciliter le règlement), la convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local, à intervenir entre la collectivité, le SDE 24 et notre trésorerie, ainsi que le mandat de prélèvement SEPA,
- faire signer le mandat de prélèvement par notre trésorerie.

2024-017 SPLA : AUGMENTATION DU CAPITAL, RENONCIATION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION ET MANDATEMENT D'UN REPRÉSENTANT POUR L'AG EXTRAORDINAIRE. RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE - POINT DÉLIBÉRANT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc ARCHAMBAUD, conseiller municipal.

Monsieur Jean-Marc ARCHAMBAUD : « La Société Publique Locale d'Aménagement Isle Manoire a été créée le 03/10/2012 avec pour objet de réaliser pour le compte de ses actionnaires toute opération d'aménagement définie à l'article 300-1 du Code de l'Urbanisme :

- mettre en œuvre un projet urbain, une politique de l'habitat ;
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;
- réaliser des équipements collectifs ;
- lutter contre l'insalubrité ;
- permettre le renouvellement urbain ;
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Outre la réalisation de toute opération d'aménagement au sein du Code de l'Urbanisme, la SPLA Isle-Manoire est compétente pour :

- réaliser des études préalables ;
- procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L.221-1 et L.221-2 du Code de l'urbanisme,
- procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de réalisation des objectifs énoncés à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.
- procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux dans les conditions prévues au Chapitre IV du Titre Ier du livre II du Code de l'urbanisme.

Le Conseil d'Administration du 20 février 2024 a acté les constats suivants :

- La SPLA depuis sa création a fait preuve de son utilité et de son savoir-faire auprès de 7 communes (6 lotissements terminés comportant 35 lots + 2 lotissements en préparation, prévision 34 lots, soit 8 lotissements pour un total de 69 lots)
- Le fonctionnement bénévole a atteint ses limites, compte tenu des enjeux des 2 nouveaux lotissements mis en chantier (20 et 14 lots)
- Le capital actuel (238.300 €) ne permet plus l'autofinancement basé sur les fonds propres (les 2 nouveaux lotissements vont mobiliser, chacun, jusqu'à 7 à 800.000 €). Il faut, à minima, porter le capital à 500.000 € dans un premier temps et les petites ou très petites communes actionnaires ne peuvent souscrire ces montants.
- La Communauté d'Agglomération du Grand-Périgord a besoin d'un outil juridique identique à la SPLA Isle Manoire, souple et très réactif, pour ses opérations de développement économique.

Au terme de ce constat, il va être proposé au Conseil communautaire du Grand Périgueux :

- D'intégrer la SPLA Isle-Manoire, afin d'utiliser l'outil juridique pour ses opérations de développement économique, tout en continuant les actions de « maitre d'ouvrage délégué » pour les autres communes du Grand-Périgueux qui le souhaitent (une commune déjà membre souhaite réaliser un nouveau lotissement, une autre -non- membre- nous a sollicité)
- De participer à l'augmentation de capital et d'y détenir la majorité des actions

L'opération, pour respecter tant le droit commercial que celui des collectivités locales, doit se réaliser en plusieurs phases :

- 1 – Le Conseil d'administration de la SPLA Isle-Manoire du 20 février 2024, a voté en faveur :
 - de l'augmentation du capital à hauteur de 500.000 €,
 - d'ouvrir la souscription à d'autres collectivités locales si les communes membres ne souhaitent pas souscrire
 - de proposer que les opérations d'augmentation de capital soient réalisées à la valeur nominale des actions (100 € l'action)
 - de renoncer au « droit préférentiel de souscription », pour les communes déjà membres, si elles ne souhaitent pas souscrire après avoir entendu l'avis du Commissaire aux comptes sur la renonciation du droit préférentiel de souscription
- 2 – Une Assemblée Générale Ordinaire a été prévue au jeudi 18 avril 2024 pour entériner les votes du C.A. et approuver les comptes de gestions 2023
- 3 – Elle sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire le même jour jeudi 18 avril 2024 pour entériner les propositions de l'AG ordinaire précédant cette AGE.
- 4 - A la suite de cette AG extraordinaire, le nouveau C.A. se réunira pour procéder à l'élection de ses instances de direction et décider de son mode de gouvernance.

Entre temps et avant le 18 avril 2024 (date d'approbation de la délibération en Préfecture incluse)

- - les 13 communes adhérentes, doivent délibérer en C.M. pour accepter l'augmentation du capital, la renonciation du droit préférentiel de souscription et mandater expressément leur(s) représentant(s) à voter en ce sens lors de l'AG extraordinaire prévue le 18 avril 2024.
- - le Grand Périgueux réunira son Conseil communautaire le 28 mars et délibérera sur les propositions évoquées ci-dessus ainsi que sur la désignation de ses représentants au nouveau CA de la SPLA Isle-Manoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de :

- Décide de donner un avis favorable
 - à l'augmentation du capital de la SPLA Isle-Manoire à hauteur de 500.000 €,
 - d'autoriser à ouvrir la souscription à d'autres collectivités locales
 - d'accepter que les opérations d'augmentation de capital soient réalisées à la valeur nominale des actions (100 € l'action)
- Renonce à souscrire à l'augmentation de capital et à exercer son « droit préférentiel de souscription »,
- Mandate Monsieur Jean-Marc ARCHAMBAUD pour voter en ce sens lors des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires à venir.

2024-019 VENTE DU HANGAR COMMUNAL : OFFRE D'ACHAT ET CLAUSES SUSPENSIVES - RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR LE MAIRE - POINT DELIBERANT.

Monsieur le Maire : « Par deux délibérations précédentes nous avons consenti de vendre le hangar communal (situé aux abords de la déchetterie). Nous avons également mandaté l'agence immobilière HUMAN à Vergt pour nous aider dans ce projet. L'évaluation faite par l'agence proposait un prix net vendeur compris entre 80000 et 90000 euros ; la toute récente évaluation des domaines se situait sur un prix de 70000 euros avec une fourchette de 10% de marge de manœuvre.

Ce matin, nous avons reçu une offre d'achat pour un montant de 86758 euros net vendeur assorti de clauses suspensives à savoir :

- Sous réserve de l'obtention d'un financement via la création d'une SCI ;
- Intégration de l'acquéreur dans le local gracieusement dès réception de l'offre de prêt validée et signée, acte consigné dans le compromis de vente avec pour annexe assurance obligatoire et transfert des compteurs d'eau et d'électricité;
- Notaire : Maître Bertrand CIRON à SAINT PIERRE de CHIGNAC ;
- Mise en place d'un bail locatif pour la partie des locaux (bureaux) utilisé par le SMD3 pour notre déchetterie, (à défaut bureaux libres de toutes occupations) pour un montant mensuel de 150 euros hors charges évaluées à 50 euros en sus ;
- Le bornage nécessaire ainsi que les diagnostics obligatoires restant aux seules charges de la commune (montant maximum évalué 3000 euros) (frais de vente qui sont toujours aux seules charges du vendeur) ;
- Délais : compromis de vente pour le 31/03/2024 ; acte authentique pour le 31/05/2024 au plus tard.

Par ailleurs, il est également proposé que Madame Brigitte SABADIN, 1^{ère} adjointe suive cette affaire en sa totalité. Il vous est donc proposé qu'elle soit désignée pour signer l'acte authentique et le compromis de vente.

Pour mémoire, le hangar se situe sur la parcelle cadastrée ZP150 (à diviser).

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- accepte à l'unanimité, la délibération portant sur la vente du hangar communal (acceptation de l'offre suivi du compromis et de l'acte authentique comme énoncé ci-dessus.
- délègue et désigne Madame la 1^{ère} adjointe Brigitte SABADIN pour représenter la commune concernant l'intégralité de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES - PAROLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX.

Monsieur le Maire : « Avec Brigitte SABADIN, nous avons eu ce matin un rendez-vous technique avec ENEDIS sur le raccordement de la toiture photovoltaïque des ateliers municipaux. Nous avons donc un profond espoir que les travaux débutent en septembre prochain au plus tard. - Rappel dimanche repas des aînés et 1^{er} vide grenier de la saison suivi le week-end d'après de la fête du printemps. - Rappel également sur la journée du 9 juin pour les élections européennes et prochain conseil municipal pour le budget primitif le 8 avril. »

Monsieur Bruno AUTHIAT : « Nous devons fixer une date pour la commission des finances sur le Budget Primitif (voir avec Elodie ses disponibilités) sur la dernière semaine de mars.

Contrairement aux années précédentes, cette réunion se présentera sous la forme d'un atelier, où nous définirons ensemble les enveloppes prévisionnelles des dépenses influencées par l'inflation.

Bonne nouvelle (les taux vont bouger) et mauvaise nouvelle (la taxe foncière va encore augmenter).

Confirmé par la 1259 (fin mars), les bases d'impositions 2024 devraient augmenter d'environ 4% contre 7,1% en 2023.

Malgré notre augmentation de 1% (dernière année du prévisionnel sur 4 ans que nous devons respecter, car faisant partie des conditions exigées par la Banque des territoires pour l'octroi du prêt souscrit en 2021) sur la taxe foncière, la hausse finale de 5% restera bien inférieure à celle de 2023 d'un taux de 8,1%. »

Jean-Marc ARCHAMBAUD : « Une réunion pour la centrale photovoltaïque des Pradelles est prévue ce jeudi ».

La séance est levée à . 20H15
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Les membres présents ont signé la feuille de présence
annexée au présent procès-verbal

Le secrétaire



Bruno AUTHIAT

Le Maire



Vincent LACOSTE